

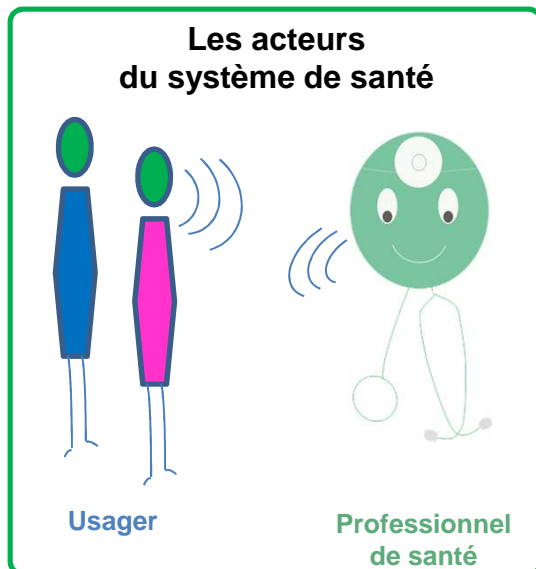
Favoriser la communication entre l'usager et le professionnel de santé. A propos des bactéries hautement résistantes aux antibiotiques.

1 La loi du 4 mars 2002 a inscrit la communication comme un droit permettant à l'usager d'accéder aux informations le concernant.

2 Cette communication ne doit pas être unidirectionnelle. Elle doit permettre de partager des informations entre le professionnel et l'usager pour optimiser sa prise en charge et garantir la sécurité des soins.

3 Dans le contexte épidémiologique actuel d'émergence et de diffusion de bactéries pathogènes hautement résistantes aux antibiotiques (entérobactéries productrices de carbapénèmes...), la communication trouve un nouvel élan et une nouvelle raison d'être plébiscitée.

4 Ces bactéries sont le plus souvent importées en France à l'occasion de rapatriement sanitaire de patients en provenance de l'étranger. Si la majorité de ces bactéries a une origine étrangère, leur diffusion est facilitée en France par l'utilisation trop importante des antibiotiques et la transmission croisée de ces bactéries.



5 Pour éviter la diffusion de ces bactéries, des recommandations en matière d'usage raisonné des antibiotiques et de renforcement des procédures d'hygiène autour des patients rapatriés de l'étranger ont été rédigées en mai 2010 par la Commission spécialisée sécurité des patients du Haut Conseil de la Santé Publique.

6 L'identification des patients à risque d'être porteurs de ces bactéries apparaît comme primordiale. Ce repérage permet un accueil et une prise en charge adaptés dans les meilleures conditions de sécurité pour le patient et pour l'ensemble des patients accueillis de manière contemporaine.

7 **Signalez spontanément au professionnel de santé qui vous prend en charge :**

- si vous êtes hospitalisé suite à un rapatriement sanitaire ou un transfert direct depuis un établissement de santé à l'étranger (quelque soit le pays),
- si vous avez été hospitalisé dans l'année dans un établissement de santé à l'étranger.